

Séance d'information sur les rôles et responsabilités légales des parents

EPS CRISSIER, 18 NOVEMBRE 2021, 19H30-21H30

Présentation des intervenant-e-s

- Mme Marion Freiss, Préfète de l'Ouest lausannois
- M. Dudan, responsable de la prévention, PoOuest
- Mme Panico, travailleuse sociale de proximité, Commune de Crissier
- Mme Delphine Currat, éducatrice en milieu scolaire, Maison des jeunes
- Mme Miriam Sanchez, médiatrice, collège de la Carrière, EPS Crissier
- Mme Mia Ghosn, doyenne cycle 2, EPS Crissier
- Mme Mireille Perrin, directrice, EPS Crissier

Ordre du jour

- Présentation des dangers que les jeunes rencontrent, du rôle des parents et des mesures de prévention au niveau cantonal par la préfète, Mme Marion Freiss
- Complément d'information de la PolOuest par M. Dudan
- Présentation des diverses prestations mises en place par l'Etablissement de Crissier pour répondre aux besoins des élèves et soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Présentation des structures proposées par la commune pour soutenir les parents dans leur rôle
- Moments de partage et de questions

Présentation par la Préfète et complément de la PolOuest

MME MARION FREISS ET M. DUDAN



www.sois-prudent.ch

Soirée d'information aux parents

Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS)

RESTE COOL
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



Dialogue



avec les préfets...

à une soirée de parents d'élèves ?

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch

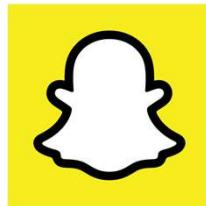


1/14/2022

6

Raison d'être de cette soirée : l'enfant, en grandissant, profite de plus grandes libertés. Il vit alors de nouvelles expériences. Pour l'aider à grandir et à gérer son autonomie, mais aussi pour soutenir les parents dans leur mission éducative, les pouvoirs publics ont édicté des lois. S'il est important que les enfants et adolescents connaissent le cadre légal pour pouvoir le respecter, il est également indispensable que les adultes tiennent un discours cohérent et que les institutions coordonnent leurs actions. C'est la raison pour laquelle les préfets, la police, les écoles, les communes et les associations partenaires participent, dans chaque district, à un Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS). Placés sous la responsabilité des préfets, les CRPS visent à renforcer le niveau d'information des parents. Ils invitent ces derniers à anticiper les difficultés, à s'informer et à oser demander de l'aide en cas de besoin.

Internet et réseaux sociaux : quiz



RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

7

Question aux parents : à quoi correspondent ces images ?

Selon l'étude JAMES (Jeunes, activités, médias – Enquête suisse) 2020 réalisée par la ZHAW et Swisscom, Instagram, Snapchat et TikTok sont les réseaux sociaux les plus appréciés par les jeunes Suisses.

Internet et réseaux sociaux : âge requis

AGE ET MEDIAS SOCIAUX

13	facebook	skype *	
	twitter	google *	
	snapchat	google hangouts	
	instagram	we chat *	
	musical.ly	twitch *	
	linkedin	tumblr	
	periscope	kik *	
	pinterest	peach	
	ask.fm *	youtube	
	viber *		
	16	whatsapp	
	17	saraha *	
	18	jodel	happn
tinder		okcupid	
meetic		badoo	
* Accord parental nécessaire pour les mineurs.			
Age requis tel que spécifié dans les conditions d'utilisation au 14 avril 2018.			

action
innocence

**RESTE COOL
SOIS PRUDENT**

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

8

Il s'agit ici de l'âge requis pour accéder à différents médias sociaux tels que spécifiés dans les conditions d'utilisation de ceux-ci en avril 2018.

Mais qui lit les conditions d'utilisation des médias sociaux dans leur intégralité ?

Internet et réseaux sociaux : image de soi et réputation



RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

9

En principe, tout le monde a envie de donner une bonne image de soi et d'avoir une bonne réputation. **Donc, il est nécessaire de sensibiliser les jeunes aux contenus publiés, afin que chacun·e puisse être en mesure de faire des choix conscients (sensibilisation auprès des jeunes par la police en 8H).** On construit son image très tôt et elle nous accompagne pendant longtemps (exemple du jeune qui n'obtient pas le poste de travail qu'il voulait en raison de photos embarrassantes de lui sur internet). Les parents ont un rôle d'accompagnement important dans ces aspects.

De plus, certaines images ou propos peuvent tomber sous le coup de la loi pénale (insultes, images ou propos impliquant de la discrimination et de l'incitation à la haine, ...).

Internet et réseaux sociaux : sexting

Aussi appelé échange de nudes, il représente un échange électronique de contenu (texte, audio, image, ...) à caractère sexuel.



Toute personne de moins de 18 ans qui envoie des photos d'elle-même à caractère sexuel peut être poursuivie pour pornographie infantile (sauf exception !).

**RESTE COOL
SOIS PRUDENT**

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

10

L'envoi de contenu à caractère sexuel à son partenaire n'a pas attendu l'avènement des smartphones pour se développer.

Le sexting peut aller d'une personne totalement habillée mais dans une position suggestive à un acte d'ordre sexuel mettant en scène une personne nue.

Même si la loi actuelle criminalise l'envoi de contenu à caractère sexuel pour les moins de 18 ans à certaines conditions et pour les moins de 16 ans de toute manière, de nombreuses études démontrent que les jeunes expérimentent leur sexualité de cette manière également. Aussi, pour vous en tant que parent, il est important de rester dans le dialogue avec votre enfant s'il s'adonne à cette pratique. Nous vous conseillons ainsi de l'inviter à attendre encore un peu pour celle-ci ou alors de lui expliquer comment il peut en limiter les risques au maximum (safer sexting).

Exception : toute personne âgée entre 16 et 18 ans a le droit de produire des photos ou des vidéos d'elle-même à contenu pornographique, mais n'a le droit de les envoyer qu'à une personne de la même tranche d'âge (16 – 18 ans). C'est autorisé dans la mesure où les personnes impliquées sont explicitement d'accord. Ces photos ou vidéos ne doivent toutefois en aucun cas parvenir à des tiers. Vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=cp6ilkZaWhQ>

Dans le cas où un jeune partage avec un tiers la photo ou la vidéo à contenu pornographique qui lui a été confiée, la victime, qui après avoir été trahie et avoir vu sa photo ou sa vidéo tomber dans l'espace public, sera susceptible d'être confrontée à des situations de (cyber)harcèlement. Il est donc primordial de sensibiliser les jeunes au fait de ne pas partager des contenus qui leur ont été relayés dans le cadre de relations privées.

Internet et réseaux sociaux : comment accompagner mon enfant ?

Tutoriels : www.sois-prudent.ch

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

11

Aujourd'hui, il est nécessaire en tant que parent de savoir comment fonctionnent internet et les réseaux sociaux afin de pouvoir accompagner son enfant au mieux. Pour aider les parents qui en auraient besoin, nous avons mis sur pied des tutoriels qui les renseignent sur les nouvelles technologies qui font désormais partie du quotidien des jeunes. Le fait de démontrer un intérêt pour ce domaine permettra de faciliter la conversation entre jeunes et parents à ce sujet. Cela donnera aux parents l'occasion de mieux comprendre ce que font leurs enfants en ligne, d'être plus à l'aise avec les nouvelles technologies et ainsi de rendre attentifs leurs enfants aux comportements à risque sur internet.

(Cyber)harcèlement : qu'est-ce que c'est ?



Également appelé intimidation entre élèves, il constitue une forme de violence, caractérisée par la répétition de violences, un phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible (≠ conflits).

Les phénomènes de harcèlement-intimidation entre jeunes peuvent prendre des formes très diverses et se produire soit dans la vie réelle (harcèlement dit « traditionnel ») soit sur internet (cyberharcèlement).

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

12

Exemples : moqueries, attributions de surnom, mises à l'écart, bousculades, injures, coups.

Le (cyber)harcèlement ne doit pas être confondu avec les conflits dont le potentiel de nuisance est moindre.

Une étude de Lucia & al. (2018) a montré que, chez les jeunes de 15 ans, 10% sont victimes de harcèlement traditionnel et 4% de cyberharcèlement et que, chez les jeunes de 18 ans, 8% sont victimes de harcèlement traditionnel et 3% de cyberharcèlement (harcèlement : au moins 1 x par semaine sur 12 mois).

(Cyber)harcèlement-intimidation : signes possibles



Absentéisme scolaire

Retards répétés

Chute des notes

Isolement / retrait

Maux de tête ou de ventre répétés

...

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

13

Absentéisme scolaire : il arrive que le jeune invoque une maladie afin d'éviter de se rendre à l'école par crainte de ce qui pourrait lui arriver là-bas. Dans certains cas, il peut même développer une phobie scolaire.

Retards à l'école répétés : afin d'éviter de se retrouver avec les camarades dans la cour ou avant que l'enseignant-e arrive.


Chute des notes : le jeune ne peut pas mettre d'énergie dans l'apprentissage scolaire car il doit faire face aux camarades.


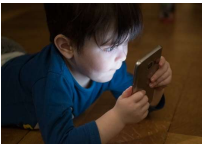
Isolement / retrait : avec l'âge, l'enfant devient plus réservé vis-à-vis de ses parents. Néanmoins, le fait pour un jeune de parler de moins en moins à la maison peut être un indicateur d'une souffrance.

Maux de tête ou de ventre répétés : le jeune va souvent à l'infirmerie car la souffrance s'exprime au travers de son corps.

Logo of the Canton of Vaud (Canton de Vaud) in the top left corner.







Addictions



RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022 14

Le règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) précise que les élèves ne consomment ni alcool ni stupéfiants ; ils ne fument pas. Le conseil de direction prend toute mesure utile pour que ces interdictions soient respectées par les élèves.

Tabac : la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques (LEAE) vise à protéger la jeunesse. C'est pourquoi elle interdit la vente et la remise de tabac aux jeunes **de moins de 18 ans**. Ces interdictions s'appliquent également à la vente par le biais d'appareils automatiques. **A noter que dans les règlements des établissements scolaires, la cigarette électronique (ou vapoteuse) est assimilée aux produits du tabac. Son usage est donc également interdit pour les élèves.**

Alcool : en Suisse, l'âge légal pour la vente et la remise d'alcool est fixé à 16 ans pour la bière et le vin et à 18 ans pour les spiritueux (alcools forts, eaux-de-vie, alcopops, ...).

Cannabis : la consommation de cannabis est punissable par la loi. Actuellement, la consommation par une personne adulte est généralement sanctionnée par une amende d'ordre de CHF 100.00. Dans les cas de consommation de cannabis par des mineurs, en cas de flagrant délit, les parents et le Tribunal des mineurs sont en règle générale avisés. Les sanctions et les mesures dépendent de l'âge, de la fréquence de la consommation, des antécédents et de la situation personnelle du jeune. La possession de petites quantités de cannabis, soit jusqu'à 10 grammes, pour un usage personnel n'est pas sanctionnée, ni chez les adultes ni chez les mineurs. En revanche, le commerce de cannabis est puni par la loi.

Ecrans : il est important que les parents puissent aider leurs enfants à développer leurs compétences médiatiques, ceci par exemple en parlant avec eux des expériences qu'ils ont avec les médias numériques et en établissant des règles en la matière. Les parents peuvent aussi veiller à ce que les écrans fixes soient placés dans une pièce commune et à éloigner les écrans mobiles de la chambre à coucher à partir d'une certaine heure. Il convient de privilégier un usage conscient et responsable des appareils numériques et des écrans, que ce soit dans le cadre privé ou scolaire. Dès lors, s'il n'y a pas lieu de bannir les écrans, outils somme toute comme tant d'autres avec leurs potentiels et leurs limites, l'accompagnement par l'adulte s'avère indispensable afin d'éviter des dérives, telles une surconsommation ou une exposition à des contenus inadaptés

(désinformation, publicité, violence, etc.).

Vie en société



RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

15

Incivilités : elles peuvent se comprendre comme un ensemble de nuisances sociales variées qui ne blessent pas physiquement les personnes mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance. Les mineurs sont soumis aux mêmes règles que les adultes en ce qui concerne le comportement sur la voie publique. Il y est entre autres interdit par le Règlement général de police des communes de troubler la tranquillité et l'ordre publics, notamment faire du tapage, cracher, uriner, se livrer à des jeux dangereux et jeter des papiers, débris ou autres objets.

Sorties nocturnes : les jeunes de moins de 16 ans peuvent rester dehors jusqu'à 22h (sauf autre indication dans le règlement communal). Lorsqu'ils sont autorisés par leurs parents à rentrer seuls à une heure plus tardive (cinéma, activités associatives, ...), ils doivent rejoindre immédiatement leur lieu de domicile. Un jeune de moins de 16 ans non accompagné de l'un des parents ou du représentant légal n'a pas accès aux cafés, restaurants, tea-rooms, bars, pubs et discos, sauf s'il est muni d'une autorisation écrite. Les salons de jeu et les cybercafés sont interdits aux moins de 16 ans, sauf s'ils sont accompagnés de l'un des parents ou du

représentant légal. Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à fréquenter les night-clubs.

Criminalité

Un·e jeune peut être sanctionné par la justice s'il commet les infractions suivantes ou s'il y participe :

- Vols
- Dommages à la propriété (vandalisme, tags, ...)
- Resquillage
- Lésions corporelles, menaces et injures
- Agressions et abus d'ordre sexuel
- Port d'armes

!!! 10 ans : responsabilité pénale !!!

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

16

En Suisse, un jeune est réputé responsable pénalement à partir de l'âge de 10 ans. Entre 10 et 18 ans, c'est le droit pénal des mineurs qui s'applique en cas d'infraction.

Infractions : un jeune peut être sanctionné par la justice s'il commet les infractions suivantes ou s'il y participe :

- vol, recel, vol en bande, vol avec violence (brigandage, racket, ...) ;
- dommages à la propriété (vandalisme, tags, ...) ;
- voyage dans les transports publics sans titre de transport ;
- agressions, lésions corporelles et voies de fait, contrainte, menaces et injures ;
- agressions et abus d'ordre sexuel.

Armes : les armes sont interdites aux mineurs, par exemple les armes à feu, y compris les armes factices qui ressemblent aux vraies, les couteaux, etc. L'usage volontaire, pour blesser, d'objets courants (batte de baseball, cutter, bouteille, ...) est également interdit.

Mobilité douce

Ce qui est **autorisé** sur la voie publique **avant** 14 ans :

- rollers, planches à roulettes, trottinettes et vélos

Ce qui est **autorisé** sur la voie publique **dès** 14 ans :

- gyropodes, e-trottinettes, e-bikes 25 km/h et e-bikes 45 km/h

Ce qui est **interdit** sur la voie publique :

- overboards avec une ou deux roues, e-skateboards et e-karts

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



1/14/2022

17

Voie publique : une surface de circulation est considérée comme publique lorsqu'elle est ouverte à un cercle indéterminé d'utilisateurs. Ainsi, le parking d'un centre commercial est également une voie publique.

Sites internet

www.sois-prudent.ch

www.147.ch

www.ciao.ch

www.jeunesetmedias.ch

www.vd.ch/unite-psps

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



Contacts : police

Police de l'Ouest lausannois :

021 622 80 00

Division prévention de la criminalité de la police cantonale :

021 644 80 27

Urgences :

117

RESTE COOL*
SOIS PRUDENT

www.sois-prudent.ch



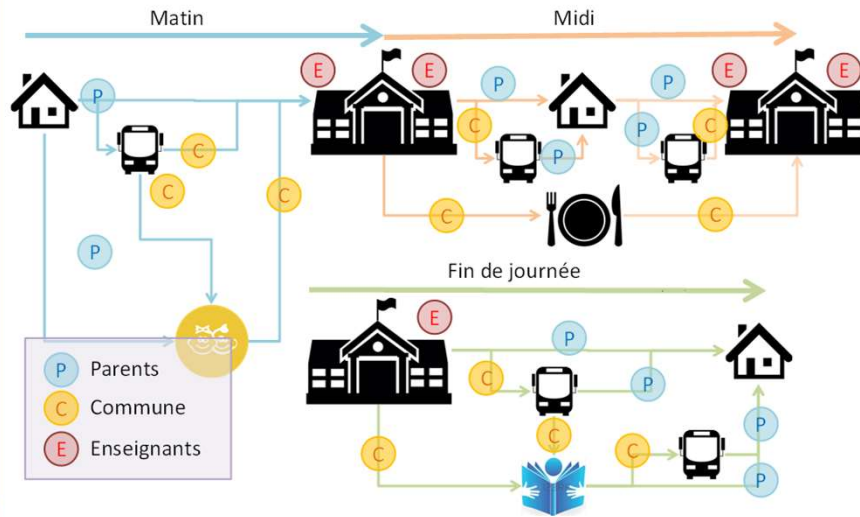
L'établissement scolaire est à disposition. Par ailleurs, vous avez dans l'agenda de votre enfant une liste des personnes que vous pouvez contacter.

Questions posées à l'avance

- Film – photos sur portable, échanges sur groupes WhatsApp ou autre, prévention ?
- Comment gérer la violence juste avant et après les heures scolaires ?

Prévu en janvier 2022 : Les cours de prévention BMM pour les 8P (image numérique/internet et réseaux sociaux et délinquance juvénile) se déroulent donc sur deux périodes.

Des responsabilités partagées !



Prestations socio-éducatives de l'EPS Crissier

TELLES QUE PREVUES DANS LE CONCEPT 360°

22/44

Inscrites dans les deux niveaux du Concept 360° et prestations décrites dans la brochure aux parents (début d'année)

Climat scolaire

Prévention

Divers projets de classe, de bâtiment et/ou d'établissement, tels que :

- Rallye de la rentrée pour les 7P à la Carrière
- Formation des enseignants au matériel Grandir en Paix
- Marche, sorties et camps
- Etc.

La déléguée PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) est Mme Sandrine Cherix, également membre du quart professionnel du Conseil d'établissement.

Climat scolaire

Cadre clair – lorsque l'élève est sous la responsabilité de l'école

L'élève est informé des règles en vigueur et doit les respecter :

- règlement de collège et éventuelles règles de vie de la classe
- règlement d'établissement
- règlement et loi scolaire

Si ce n'est pas le cas, il est averti, peut être sanctionné, et ses parents sont informés.

Les sanctions sont individuelles, basées sur des faits établis, et sont graduelles.

Parfois, la sanction peut être contre-productive, chaque situation est évaluée individuellement, d'autres mesures peuvent être mises en place.

Questions posées à l'avance

- Quelle est la responsabilité de l'école concernant le respect de la décence des tenues vestimentaires des élèves ?
- Comment l'école fait-elle respecter cette règle inscrite dans son règlement ?

25

- Subjectif, à l'appréciation des enseignants auxquels on fait confiance, responsabilité des parents. Résoudre dans le dialogue. Dossier pédagogique existe et il est possible d'ouvrir ce débat en classe, en faisant attention aux préjugés et au sexisme.

Médiation et lutte contre le harcèlement

Présentation par Mme Miriam Sanchez, médiatrice à la Carrière

La médiation à Crissier

Votre interlocutrice directe pour la Carrière :

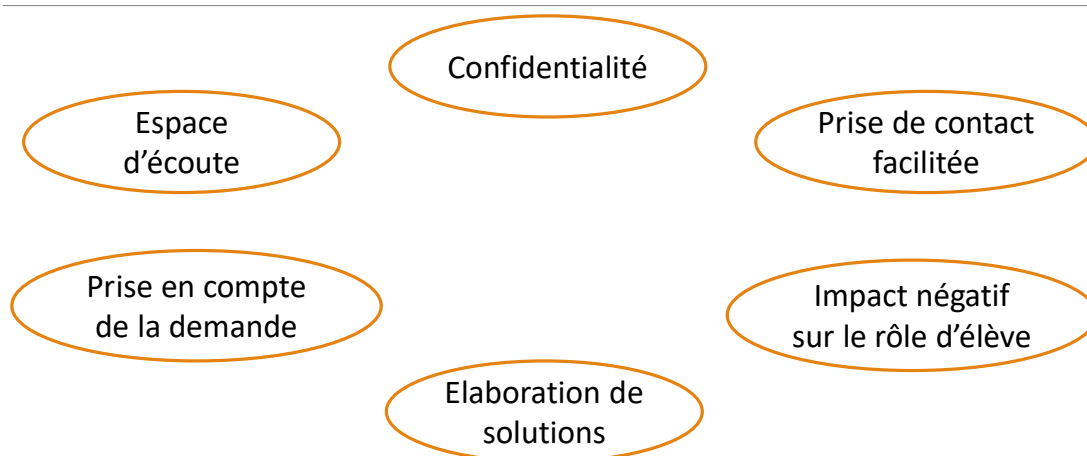
- **Miriam Sanchez , médiatrice 7-8P**

Autres médiatrices :

- Beatrice Sudan, médiatrice 1-6P (Chisaz, Noutes, Marcolet, Romanellaz)
- Stéphanie Chenaux, médiatrice 9-11S (Marcolet)

intervention à tous les niveaux en cas de besoin

Intervention en médiation



28

Buts : Offrir un espace de discussion et d'écoute confidentiels pour les élèves

Prise de contact : Téléphone, maître.sse.s de classe, autres enseignants, boîte aux lettres, couloir, demande de parent,...

Thématiques : Conflits, inquiétudes, tristesse, anxiété, stress, questionnements existentiels, famille, harcèlement, mal-être en général, en résumé : tout ce qui pourrait péjorer la vie scolaire de l'enfant...

Déroulement :

- Une première rencontre permet de comprendre la demande de l'élève. J'analyse ensuite la pertinence d'une ou plusieurs nouvelles interventions, le but étant de permettre à l'élève de retrouver une certaine sérénité. En général, quelques rencontres suffisent. Je rencontre les élèves parfois seuls, parfois en groupe selon les besoins et les situations.
- L'essentiel est d'accompagner l'enfant dans l'élaboration de sa solution, en lui donnant des clés pour qu'il se sente capable de surmonter ses difficultés.
- Lorsque la situation dépasse le mandat du médiateur, l'élève est réorienté : psychologue, éducateur, doyen, police,....

Lien aux parents : Ces rencontres sont confidentielles, les enfants sont encouragés à discuter à la maison avec leurs parents, à transmettre qu'ils m'ont rencontrée. Je ne prends pas contact avec les parents .

Dispositif Harcel-Stop



29

Nous disposons à Crissier d'un dispositif spécifique pour gérer les situations de harcèlement. Ce groupe nous permet également de pratiquer de l'intervision entre professionnels.

Composition : les 3 médiatrices de Crissier, l'infirmière scolaire et une des psychologues scolaires, nous venons d'être rejointes par la nouvelle éducatrice rattachée à l'établissement de Crissier. La pluridisciplinarité de l'équipe et des regards qui la composent apporte une grande richesse aux échanges.

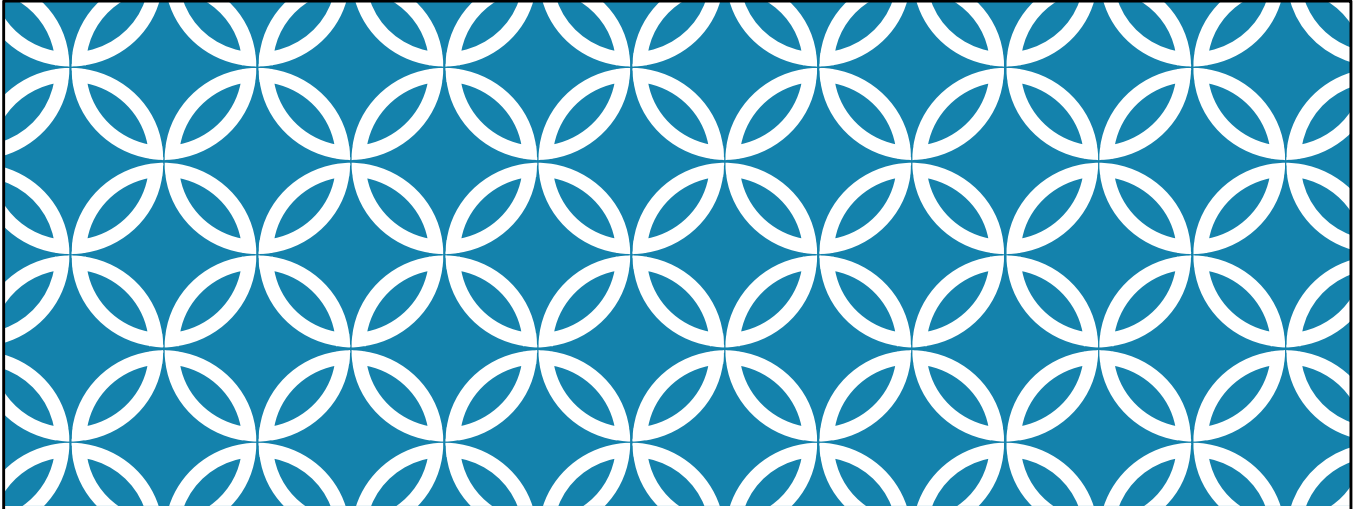
Rencontres : les rencontres ont lieu à quinzaine. Des séances extraordinaires peuvent avoir lieu en fonction de la demande. Nous analysons toutes les situations qui sont portées à notre connaissance.

Prise de contact : élèves, maîtres, parents, direction,... Toute personne concernée par une situation de harcèlement peut contacter le groupe par mail à harcelstop@educrissier.ch ou en s'adressant à l'un des membres du groupe.

Déroulement : lors de nos rencontres nous analysons les situations, élaborons des pistes de solutions, faisons des propositions aux personnes concernées et mettons tout en œuvre – dans la limite de notre rôle - pour accompagner l'élève dans cette situation de crise. Nous faisons appel, lorsque c'est nécessaire, aux différents acteurs dans et en dehors de l'école (praticiens Pikas, éducateur, direction, doyens, police, etc.)

Intervention socio-éducative

Présentation par Mme Delphine Currat,
nouvelle éducatrice en milieu scolaire



PRÉSENTATION DU PEMS CRENOL

PÔLE EDUCATIF EN MILIEU SCOLAIRE

Etablissement primaire et
secondaire de Crissier

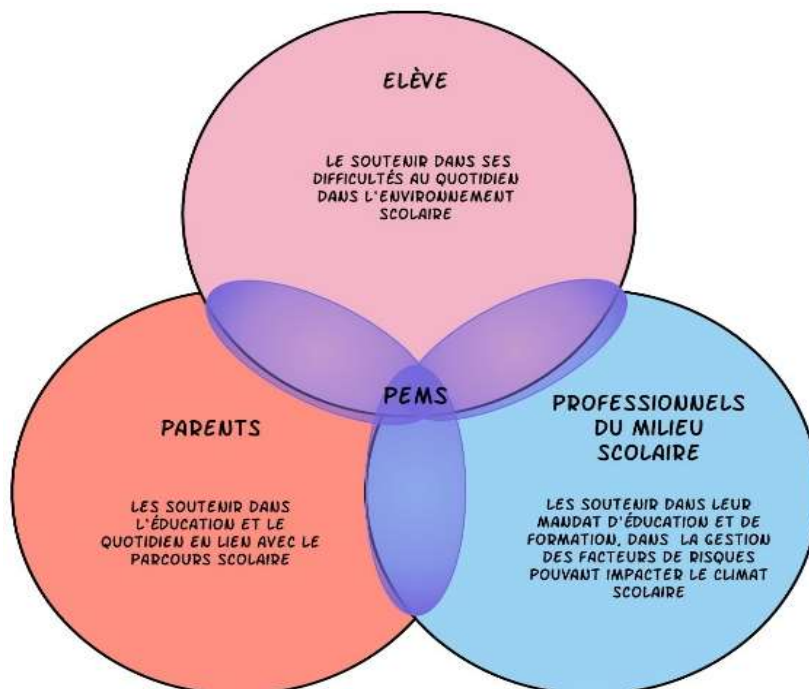
QUELLE EST NOTRE MISSION?

La mission principale du PEMS est de favoriser l'inclusion scolaire en intervenant de manière préventive au sein des écoles.

L'équipe du PEMS a pour but d'apporter un regard, un soutien, un accompagnement socio-éducatif à l'enfant-élève, sa famille et aux intervenants scolaires.

Il collabore activement avec l'ensemble du réseau scolaire, associatif et communal. Il base son intervention en plaçant le développement, bien-être et réussite scolaire de l'enfant-élève au centre de la prise en charge.

POUR QUI?



DANS QUELLES SITUATIONS?

- Comportement en classe
- Difficultés familiales
- Absentéisme – retrait scolaire
- Baisse de résultats subits
- Déficit de socialisation
- Développement de l'enfant et adolescent
- Climat de classe et collègue
- Période de transition
- Décrochage scolaire

34

La demande passe par la doyenne de secteur dans un premier temps.

Soutien à la parentalité

Prestataire externe mandaté par l'Etat de Vaud :
«Histoire de parents»



**ÊTRE PARENT C'EST
TOUJOURS UNE HISTOIRE**

SOUTIEN SOCIO-ÉDUCATIF AUX PARENTS

Être parent ce n'est pas facile ! Accompagner la scolarité,
faire preuve d'autorité, être aimant,
C'EST TOUTE UNE HISTOIRE !
Contacter HISTOIRES DE PARENTS ? C'est simple et rapide.

0848 044 444

FJF FONDATION
JEUNESSE
& FAMILLES HISTOIRES
DE PARENTS

Historioires de PARENTS - Fondation Jeunesse & Familles
Chemin des Champs-Courbes 25a - 1024 Ecublens
www.histoires-de-parents.ch

Historioires de PARENTS est reconnu et subventionné
par le Département de la formation, de la jeunesse
et de la culture de l'Etat de Vaud

Vous avez un ou plusieurs enfants de 3 ans et plus ?
Vous vivez des difficultés en lien avec leur éducation ?
Vous vous demandez comment les soutenir durant leur parcours scolaire ?
Historioires de PARENTS prend du temps avec vous pour chercher des
réponses.

Nous vous proposons un soutien individualisé, confidentiel et gratuit,
offrant l'opportunité de collaborer avec l'école. La durée peut varier
de quelques semaines à environ 4 mois.

Comment ça se passe ?
Une professionnelle ou un professionnel de l'éducation vous accompagne lors
d'entretiens à domicile et de rencontres avec d'autres parents qui vivent, eux
aussi, des difficultés avec leurs enfants. Ensemble, vous allez partager et
réfléchir à des pistes concrètes à mettre en pratique au quotidien.
Tout au long de l'accompagnement, les thèmes suivants peuvent être
abordés :

- La relation parent-enfant avec l'environnement scolaire, social et familial
- L'autorité, les règles et les limites
- La scolarité et le rôle du parent
- Le développement de l'estime de soi
- Les émotions chez l'enfant et le stress chez le parent
- Les valeurs éducatives et la culture familiale
- Les situations rencontrées au quotidien

Vous pouvez nous appeler directement. Avec votre accord et votre
participation, l'établissement scolaire de votre enfant a également la
possibilité de déposer une demande de soutien.

Pour des informations complémentaires nous vous invitons à consulter
la page web www.histoires-de-parents.ch ou à nous contacter à la
permanence téléphonique au 0848 044 444

vaud

f

Prestataire désigné par le Département : Histoire de parents

Présentation de «Transit»

MME PANICO, TRAVAILLEUSE SOCIALE DE PROXIMITÉ,
COMMUNE DE CRISSIER

Secteur périscolaire

Animation socioculturelle
de 6 à 18 ans



Travail Social de Proximité
Ados et jeunes adultes (15-25 ans)



Cantine scolaire
de 7 à 16 ans



38

Accueils libres

De 10 à 18 ans

Mercredi – Jeudi - Vendredi – Samedi

Place animée

De 6 à 10 ans

Mercredi



Centres aérés

Automne, Pâques ou été

De 6 à 12 ans



Participation
Libre adhésion

Manifestations

Animations culturelles

FestiCrissier

Portes ouvertes



Aide au projets

Festival du court-métrage

Skatepark provisoire

trans³⁹t
animation

Animatrice de Proximité – TSP

Accueils au centre de loisirs

Intégration sociale et professionnelle

Coup de Pouce emploi

Soutien éducatif



Team

1 Animateur socioculturel responsable (80 %)

1 Animatrice de proximité (80 %) dont 40% de temps TSP

1 Animatrice socioculturelle (60 %)

2 Cantinières (40 % au total)

1 Moniteur (50% au total)

Des aides-moniteurs

40

Relais pour les parents



**Conseil d'établissement
Crissier**

Association des parents d'élèves (APE Crissier)

permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Pour la législature 2021-2026, il est composé de 12 personnes formant les quatre quarts ci-dessous :

Quart Autorités politiques

Quart Parents :

- Mme Anne-Marie Carluccio
- Mme Céline Jonneret
- M. Matthieu Pellet

Quart Société civile

Quart Professionnel de l'établissement



Moment d'échanges et de questions

Bonne soirée !
